

## Mémorandum Syndicats / SACD/SCAM/PROSPERE

### Sur la protection des travailleur.euse.s des arts et la promotion de leurs droits

En complément des mémorandum et cahiers de revendications propres élaborés par les différentes organisations signataires, celles-ci souhaitent formuler les constats et propositions communes prioritaires suivantes :

1. S'agissant des *travailleurs et des travailleuses des arts*, la crise sanitaire a mis en lumière des situations de précarité et des pratiques socio-professionnelles contestables dans les différents secteurs des médias et de la culture ; leur situation s'est aggravée en raison d'une très forte inflation alors que la plupart ne bénéficiaient pas de la protection de l'indexation automatique des salaires, étant confronté.es au travail invisibilisé, à l'intermittence et aux relations de travail « atypiques » ;
2. Le cadre européen du droit d'auteur et des droits voisins des artistes-interprètes a été amélioré tant lors de l'adoption des directives 2019/789 et 2019/790, que lors de leur transposition en droit belge, avec la reconnaissance de 3 droits à rémunération incessibles en gestion collective visant le streaming, les plateformes d'échanges et les usages en ligne des publications de presse (journalistes et auteurs) ;
3. Malgré cela, la situation se complique aujourd'hui pour les travailleurs et travailleuse des arts par une crise majeure en raison de la captation massive et *indiscutablement illégale* des œuvres par quelques entreprises globalisées lancées dans la conquête des marchés de l'IA générative.  
Ces services font déferler des *productions synthétiques* générées par les algorithmes opérant une concurrence déloyale, menée à des prix artificiels, avec une ampleur inédite<sup>1</sup>.
4. La réforme sociale et fiscale fédérale de 2022-2024, encore inachevée, nommée WITA 1 et WITA 2 ouvre la protection sociale interprofessionnelle des salarié.es à un plus grand nombre de bénéficiaires potentiels (notamment dans les secteurs avec fort peu d'offres d'emploi en CDI ou CDD) mais ces personnes devront ensuite cotiser davantage qu'auparavant pour maintenir leur protection ;
5. Le troisième volet, ou WITA III, consacré aux accords collectifs de droit d'auteur comme aux conventions collectives de travail a révélé certaines positions divergentes entre les différents interlocuteurs (employeurs, syndicats, fédérations professionnelles, autorités publiques) invités à dialoguer dans ce cadre. Cette première initiative a permis toutefois d'identifier quelques sujets de travail pour la prochaine législature, sans qu'un document de suivi ne soit malheureusement produit ;

---

<sup>1</sup> La lecture des citations de l'Authors Guild et du New York Times contre Open Ai et Microsoft nous détaille l'ampleur de l'utilisation de bases de données illégales et légales d'œuvres littéraires.

6. Les politiques culturelles belges francophones (FWB et pouvoirs locaux) et celles des ICC (Régions) tardent à s'adapter à ces réalités. C'est pourquoi il serait judicieux, en Fédération Wallonie-Bruxelles, de permettre au Conseil Supérieur de la Culture de faire appel ponctuellement à certaines personnes issues des syndicats reconnus en tant qu'expert.es pour éclairer les aspects sociaux et relatifs aux conditions de travail des politiques culturelles car l'amélioration des conditions de travail des artistes passe aussi par des politiques culturelles justes et équitables en liaison avec les négociations paritaires au niveau fédéral (à l'instar de « Just is just » en Flandre) ; il est également recommandé de permettre aux Commissions paritaires de faire appel ponctuellement à certaines personnes issues des fédérations professionnelles reconnues par le gouvernement fédéral pour apporter, s'il échet, un éclairage technique permettant de faire évoluer les négociations entre les bancs syndical et patronal débouchant vers des conventions collectives sectorielles améliorant les conditions de rémunération et de travail.
7. Les organisations signataires ont pu *expérimenter* avec la RTBF un modèle positif de négociation commune intégrant les différents aspects de la collaboration de certaines catégories de travailleurs et travailleuses - qualifié.es par la RTBF de « freelancers »-, auteurs, autrices, artistes, technicien.nes, ..., comme les conditions de travail, d'exclusivité, de sécurité, d'assurances et de droits d'auteur. Elles déplorent que la RTBF, dont la dotation a augmenté de 90 millions depuis 2019 pour atteindre plus de 350 millions d'euros, ait refusé de leur reconnaître le bénéfice des barèmes applicables à ses salariés. Les signataires déplorent enfin que la RTBF ait refusé de maintenir ce format de discussion pour traiter du cas particulier des journalistes freelance (pigistes). Les signataires demandent d'aligner les rémunérations des « freelances » sur les barèmes internes à la RTBF pour enrayer le remplacement progressif des salarié-es par des travailleuses et travailleurs *flexibilisé.es* considérés comme des « prestataires extérieurs » alors que désormais le cadre européen les distingue précisément des *entreprises*.

En conséquence, sans préjudice de leur autonomie complète et de leurs analyses et revendications propres, les organisations signataires représentant s'associent pour la première fois pour revendiquer

- La poursuite et le développement de la politique visant à améliorer la situation socio-professionnelle des travailleurs et travailleuses des arts au plan fédéral et leur intégration dans les politiques culturelles menées dans les entités fédérées, notamment par la défense, l'élargissement et la promotion des droits inaccessibles à rémunération d'auteurs et d'artistes-interprètes, par l'approfondissement du travail entamé sous le vocable de WITA III sur les accords/conventions collectives, par l'évaluation et le perfectionnement selon les propositions de la Commission du travail des arts de certaines mesures liées à l'attribution des attestations du travail des arts, par l'évaluation de la réforme fiscale et parafiscale et sa correction, par l'application rapide d'une régulation efficace et de la loi (droits d'auteur et ordre public économique) aux géants de l'industrie technologique commercialisant les services d'IA ;

**CSC Culture**

**Scam\***  
BELGIQUE

**SACD**.be



- L'organisation dès le début de la législature en Belgique francophone, avec la FWB, les régions et les pouvoirs locaux, d'une grande conférence programmatique visant à améliorer le « statut » du travailleur, de la travailleuse des arts, et la revalorisation de sa rémunération comprenant le coût de sa participation à la protection sociale interprofessionnelle, tenant compte du contexte socio-professionnel et des évolutions technologiques.  
Dans ce cadre, les organisations signataires demandent que les sociétés de gestion, les fédérations professionnelles agréées, et les interlocuteurs sociaux (bancs syndical et patronal) puissent prendre part activement à cette conférence.  
Les organisations soutiennent pleinement la proposition initiale du Mémoire du Conseil Supérieur de la Culture : *« Le Gouvernement de la FW-B prendra en compte dans ses politiques artistiques, culturelles et d'éducation permanente les nouveaux cadres sociaux et fiscaux issus de la réforme fédérale WITA. Il accompagnera les travailleurs.euses des arts dans les effets de cette réforme à la fois sur le plan budgétaire, de l'information et de la formation ainsi que les efforts des commissions paritaires concernées pour améliorer leurs conditions de travail (en particulier en CP304) »*
- Que la RTBF et toutes les institutions/entreprises subventionnées dans le secteur des ICC soient invitées à négocier ou actualiser des accords/conventions collectives visant à mettre en œuvre les acquis en matière de droits d'auteur et droits voisins, la Directive 2022/2041, la réglementation issue de WITA 1 et 2 d'une manière permettant d'améliorer la situation socio-professionnelle des professions concernées, ...en refusant ou corrigeant toute discrimination notamment salariales (en ce compris les pensions) entre statutaires, salariés et freelances, tout en réaffirmant la nécessité de statutariser progressivement l'ensemble des travailleurs et travailleuses de la RTBF, à l'instar de toutes les autres entreprises de service public en Belgique.

- Que soit mis en place un lieu de négociation collective de droit du travail pour les travailleurs freelance du secteur, paritaire (les représentants des travailleurs, dont nous, d'un côté et les représentants des employeurs / utilisateurs / clients de l'autre) et si possible en lien avec les différentes CP compétentes pour le secteur des arts et de la culture. Les questions de droits d'auteur seront, quant à elles, traitées et négociées par les sociétés d'auteurs et d'artistes et d'artistes-interprètes avec les interlocuteurs responsables. Le cas échéant, les deux aspects pourront être négociées par l'ensemble des parties concernées.
- Que des politiques nouvelles d'ampleur suffisante soient rapidement développées en concertation avec les organisations signataires pour soutenir l'information, notamment par la mise en place de réseaux entre organisations professionnelles, et surtout la formation des travailleurs et travailleuses des arts confrontés à des mutations technologiques majeures.
- Qu'une politique urgente soit établie pour faire cesser l'appropriation abusive, et souvent illégale du patrimoine littéraire et artistique, culturel, individuel et collectif, par les majors de l'IA et que la régulation complète de leurs activités soient organisée au plus vite.

**Signataires :**



[Vinciane.Convens@acv-csc.be](mailto:Vinciane.Convens@acv-csc.be) et [Marc.Scius@acv-csc.be](mailto:Marc.Scius@acv-csc.be)



[Maximilien.herry@cgspacod.be](mailto:Maximilien.herry@cgspacod.be) et bruno Konings : [bko@rtbf.be](mailto:bko@rtbf.be)